DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

_____

Syndicat Mixte
du SCoT du Roannais

_____

63, rue Jean Jaurès
42300 ROANNE

____

DCS N°2023-20

_____

Elaboration du document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Roannais

_____

Marché avec
LESTOUX ET ASSOCIES

Nombre de conseillers	
En exercice	**23**
Présents	**15**
Pouvoirs	**3**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance publique du 20 décembre 2023

_____

Délibération n° DCS 2023-20

L'an deux-mille-vingt-trois, le 20 décembre à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Roannais se sont réunis au siège du syndicat, à l'immeuble Helvétique, 63 rue Jean Jaurès à Roanne.

La convocation de tous les membres du comité syndical a été faite le 13 décembre 2023, dans les formes et délais prescrits par la loi, par Hervé DAVAL, Président.

Etaient présents : Laurence BOYER, Jean-Luc CHERVIN, Yves CROZET, Jean-François DAUVERGNE, Hervé DAVAL, Pierre DEVEDEUX, Patrice ESPINASSE, Dominique GEAY, Jérémie LACROIX, Marc LAPALLUS, Muriel MARCELLIN, Jean-Luc MARDEUIL, Éric PEYRON, Sophie ROTKOPF, Jacques TRONCY.

Etaient absents :

Absents	Représenté par	Pouvoir donné à
Georges BERNAT		
Jean-Yves BOIRE		
Romain COQUARD		
Charles LABOURÉ		Patrice ESPINASSE
Jean-Luc MATRAY		Yves CROZET
Lucien MURZI		Hervé DAVAL
Jean-Claude RAYMOND		
Philippe PERRON		

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Marc LAPALLUS

Certifié exécutoire le	
Reçu en Préfecture le	
Affiché le	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254201387-20231220-DCS2023-20-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2023
Affichage : 22/12/2023

Vu les articles L2123-1 et R. 2123-1-1 du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°227, en date du 29 décembre 2021, portant modification des statuts du syndicat d'études et de programmation pour l'aménagement du Roannais (SYEPAR) valant extension du périmètre et changement de dénomination en Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Roannais ;

Vu la délibération la délibération n°2023-013 du comité syndical du 22 mars 2023 prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Roannais et autorisant le Président à initier les procédures de consultation des bureaux d'études ;

Considérant la nécessité de réaliser un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) dans le cadre de procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Roannais conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

Considérant qu'à cet effet une consultation a été lancée en procédure adaptée pour un marché relatif à une mission d'étude pour l'élaboration du document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Roannais ;

Considérant que 4 plis dématérialisés ont été déposés dans les délais dont jugé 1 irrecevable ;

Après examen des offres reçues et audition des 3 candidats les mieux classés ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- Attribue le marché relatif à une mission d'étude pour l'élaboration du document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Roannais à LESTOUX et ASSOCIES SARL ayant son siège social 11-13 rue de Bouin, 22 400 Lamballe-Armor, pour un montant forfaitaire de 43 050 € HT ;

- Précise que la durée du marché est de 48 mois à compter de sa notification ;

- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché ;

- Dit que les dépenses seront imputées les crédits ouverts à cet effet au compte 202 de la section d'investissement.

Fait et délibéré en séance le 20 décembre 2023.

Le Président,	Le secrétaire de séance,
Hervé DAVAL	Marc LAPALLUS